

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2023

Références : E.L.

N° 96 - 2023

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT –
98-118 RUE HENRI GAUTIER - JUSQU'AU 24 FEVRIER 2023.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté n°66-2023 en date du 03 février 2023 ;

Considérant la demande de l'entreprise SADE, qui souhaite réaliser une réparation du réseau
d'assainissement, du 98 au 118 rue Henri Gautier ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 17 février 2023 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°66-2023 en date du 03 février 2023, sont prorogées
jusqu'au 24 février 2023.

À Couëron, le **16 FEV. 2023**

Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Couëron, with the text 'MAIRIE DE COUËRON' and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Carole Grelaud'.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 16/02/2023 au 16/04/2023